



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### ostéopathes

Question écrite n° 77519

#### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les remarques et revendications des ostéopathes. En effet, ces professionnels ont suivi une formation à temps plein d'une durée de six ans. Cet enseignement théorique et pratique permet d'obtenir le titre d'ostéopathe en conformité avec les décrets de mars 2007. Nombre d'ostéopathes déplorent le fait qu'il leur soit interdit de traiter les nouveau-nés, de pratiquer des techniques internes ainsi que les manipulations cervicales, alors que ces méthodes sont totalement dans les pratiques de la profession, et qu'elles ont fait l'objet d'une formation spécifique. C'est pourquoi elle lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77519

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 2010, page 4640

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)